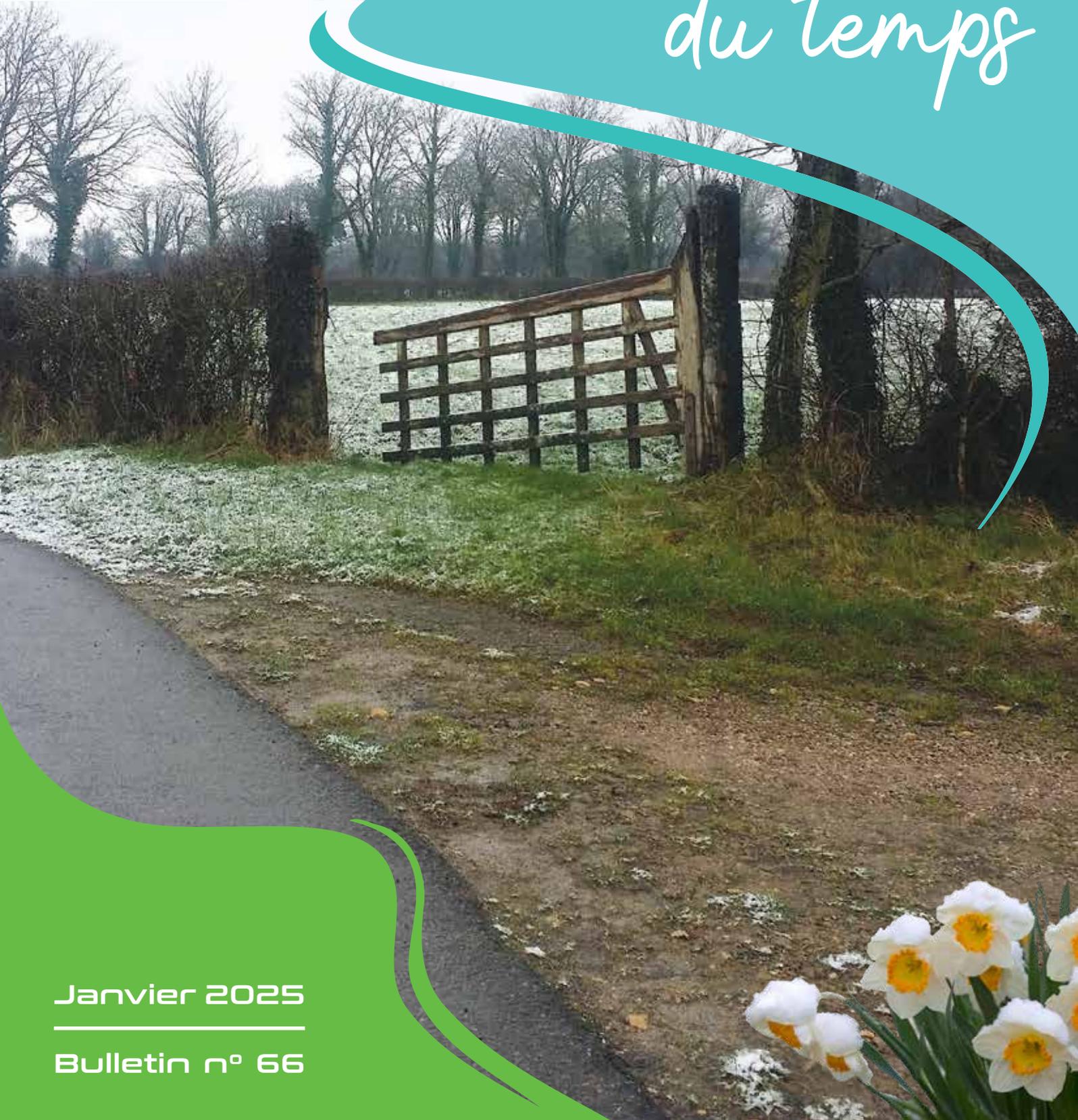
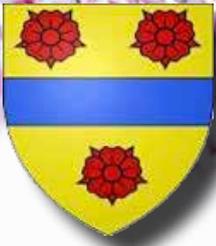


# ECHINGHEN

*Au fil  
du temps*



Janvier 2025

Bulletin n° 66

## Quelques dates à retenir

### ■ MARS :

- 8 mars : Voyage sonore  
*(Sports et Bien-Être)*
- 14 mars : Soirée patoisante  
*(Sports et Bien-Être)*
- 16 mars : Hauts de France propres  
*(Comité des Fêtes)*
- 29 mars : Repas de printemps  
*(Sports et Bien-Être)*

### ■ AVRIL :

- 26 avril : Repas *(Comité des Fêtes)*

### ■ MAI :

- 31 mai : Land'Art *(Sports et Bien-Être)*

### ■ JUIN :

- Date à définir : Fête de la Musique  
*(Comité des Fêtes)*

### ■ JUILLET :

- 9 juillet : Nocturnes d'Opale  
*(Comité des Fêtes)*
- 14 juillet : Animation kermesse  
*(Comité des Fêtes)*
- 20 juillet : Pétanque *(Sports et Bien-Être)*

### ■ SEPTEMBRE :

- 14 septembre : Brocante *(Sports et Bien-Être)*

### ■ NOVEMBRE :

- 15 novembre : Repas *(Comité des Fêtes)*

### ■ DÉCEMBRE :

- 7 décembre : Saint-Nicolas





J'ai effectué mon marathon des vœux dans la communauté d'agglomération et autres lieux pour représenter notre commune. Ainsi j'ai participé à plus d'une vingtaine de cérémonies.

Elles sont l'occasion d'échanges entre les élus et les administrés, de rencontres avec des chefs d'entreprise qui pourraient être sollicités par la commune. On peut ainsi se faire une opinion de ce qui se passe dans notre communauté d'agglomération.

Je présente mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année à ceux qui n'ont pu ou qui n'ont pas voulu assister à la cérémonie qui a eu lieu dans la commune le samedi 4 janvier 2025 à 18h.

Je remercie et renouvelle mes vœux à tous ceux qui sont venus entendre les différents discours prononcés par les ELUS représentant le Département du Pas-de-Calais (M<sup>me</sup> Sandra MILLE), la Région des Hauts-de-France (M<sup>me</sup> Paulette JULIEN PEUVION) et le Président de la CAB (M. Frédéric CUVILLIER).

Lors de cette cérémonie, mon discours, de mon point de vue, a décrit et détaillé la fonction d'un maire d'une petite commune. J'ai parlé : "du plus beau mandant qu'un élu puisse avoir pour aider les autres" de son aspect anxiogène (gestion de faits imprévus) et énergivore selon le degré d'engagement de l'élu, de la satisfaction ressentie pour avoir fait avancer sa commune, des belles rencontres qu'il peut réaliser et de l'enrichissement non financier mais intellectuel qu'il retirera de cette fonction.

Avec 17 années d'expérience, je peux affirmer qu'un maire doit s'engager avec un bon projet mais crédible. Il doit être polyvalent, aimer la chose publique, savoir dire NON, faire respecter la loi et les réglementations en tant que représentant de l'Etat, essayer d'anticiper, être réactif en toutes situations, se projeter dans un avenir raisonnable pouvant être toutefois imprévisible (période Covid-19).

Les principaux projets de 2025 ont été exposés : la pose de la première pierre de la résidence Séniors en attente du passage des agents de la DRAC 62 pour les fouilles archéologiques préventives et l'enfouissement de tous les réseaux au hameau d'Esprés.

Après les remerciements aux animateurs de la commune avec présentation d'un diaporama (21 propositions offertes en 2024 voir les bulletins municipaux), aux agents communaux pour leur implication, aux conseillers municipaux et aux adjoints pour leur engagement.

La cérémonie s'est terminée par un moment de convivialité préparé par le Comité des fêtes (merci à eux). Je vous renouvelle mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite dans tous vos projets.

*Votre maire*

## Horaires :

Lundi, mardi et jeudi : 11 h à 12h

Mercredi et vendredi : 8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Tél. 03 21 91 17 67

Fax : 03 21 33 86 57

mairie.echinghen@orange.fr

www.echinghen.fr



## Les pièces d'identité

### Carte d'identité et passeport

Il faut obligatoirement s'adresser aux services des villes de Boulogne-sur-Mer, de Saint-Etienne-au-Mont ou de La Capelle (France SERVICES).



## Défibrillateur

Un appareil est installé au Foyer de Vie LA FERME, à la sortie du village (direction Baincthun).

**Une présence est assurée 24h/24.**

Un autre est dans l'entrée de la salle polyvalente et le troisième est à la Mairie.



## Collecte des déchets

Des points d'apports volontaires (PAV) vont être installés pour le 1<sup>er</sup> avril 2025.

Afin de réduire le volume du traitement des poubelles noires, la CAB vous demande de trier celles-ci en déchets et biodéchets (alimentaires, ...). Vous recevrez une poubelle "biodéchets" à vider soit dans vos composteurs soit au PAV.



## Transport scolaire

### La CAB avec MARINEO

Après d'âpres discussions et concessions, la commune a obtenu un ramassage des scolaires qui passe pour la première fois par le Hameau de Tournes, pour la période de septembre 2023 à juillet 2024.

MAIS il y a des contraintes,

- le transport s'effectue par des taxis
- Il oblige les parents concernés à retenir des places dès le vendredi qui précède la semaine de transport auprès de MARINEO

Numéro de téléphone : 03 21 83 51 51

## Les nouveaux administrés

Bienvenue aux personnes arrivées dans la commune durant cette année 2024 :

M<sup>me</sup> et M. MERLIN route de Tournes

M<sup>me</sup> et M. MARTIN route de Saint Léonard

M<sup>me</sup> et M. BIGAND-LAHOUCHE route de Saint Léonard

## Numéros à retenir

- Pompiers : 18\*
- SAMU : 15\*
- Police : 17\* (\*) ou 112 depuis un portable
- Hôpital Duchenne : 03 21 99 33 33
- Centre anti-poison : 08 25 81 28 22  
ou 03 20 44 44 44
- SOS mains doigts : 03 20 95 75 00
- Centre anti-brûlures : 03 20 51 92 80
- Médecins de garde : 03 21 71 33 33
- Pharmacies de garde : 08 25 74 20 30

## Rappel : Identification des chats et des chiens

Le tatouage ou le puçage de ces animaux est obligatoire ; pour les chats de plus de 6 mois et pour les chiens de plus de 4 mois. La stérilisation est fortement recommandée pour le bien-être des animaux et du voisinage.



### LES ANIMAUX ERRANTS

Tout animal reconnu comme errant sera capturé et déposé à la fourrière intercommunale par les services "d'Opale Capture".

## Location de la salle polyvalente

|   |  |
|---|--|
| Habitants d'Echinghen ou enfant majeur habitant à l'extérieur | Habitants extérieurs parrainés           |
| Location vin d'honneur<br><b>185€</b>                         | Location vin d'honneur<br><b>305€</b>    |
| Location repas<br><b>300€</b>                                 | Location repas<br><b>630€</b>            |
| Journée consécutive en sus<br><b>80€</b>                      | Journée consécutive en sus<br><b>80€</b> |
| Ecran de projection<br><b>20€</b>                             | Ecran de projection<br><b>20€</b>        |

**Le chèque de caution de 1000€ sera restitué le mercredi suivant la manifestation après le contrôle des lieux et du matériel. Une attestation d'assurance est à fournir obligatoirement à la remise des clés.**



# QUELLE AUTORISATION POUR QUELS TRAVAUX ?

## TOIT

Tuiles (réfection de toiture) : DP

Auvent, préau

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

Aménagement des combles ou tout autre aménagement en espace d'habitation

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité si pas de modification de l'aspect extérieur du bâti
- < 20 m<sup>2</sup> : DP

**DP** : Déclaration Préalable

**PC** : Permis de Construire

## TERRASSE NON COUVERTE DE PLAIN PIED (BÉTON OU BOIS)

- Sans surélévation ni fondation profonde, quelle que soit la surface : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes et/ou < 5 m<sup>2</sup> : **aucune formalité**
- Surélevée et/ou avec fondations profondes < 20 m<sup>2</sup> : DP
- Surélevée et/ou avec fondations profondes > 20 m<sup>2</sup> : PC

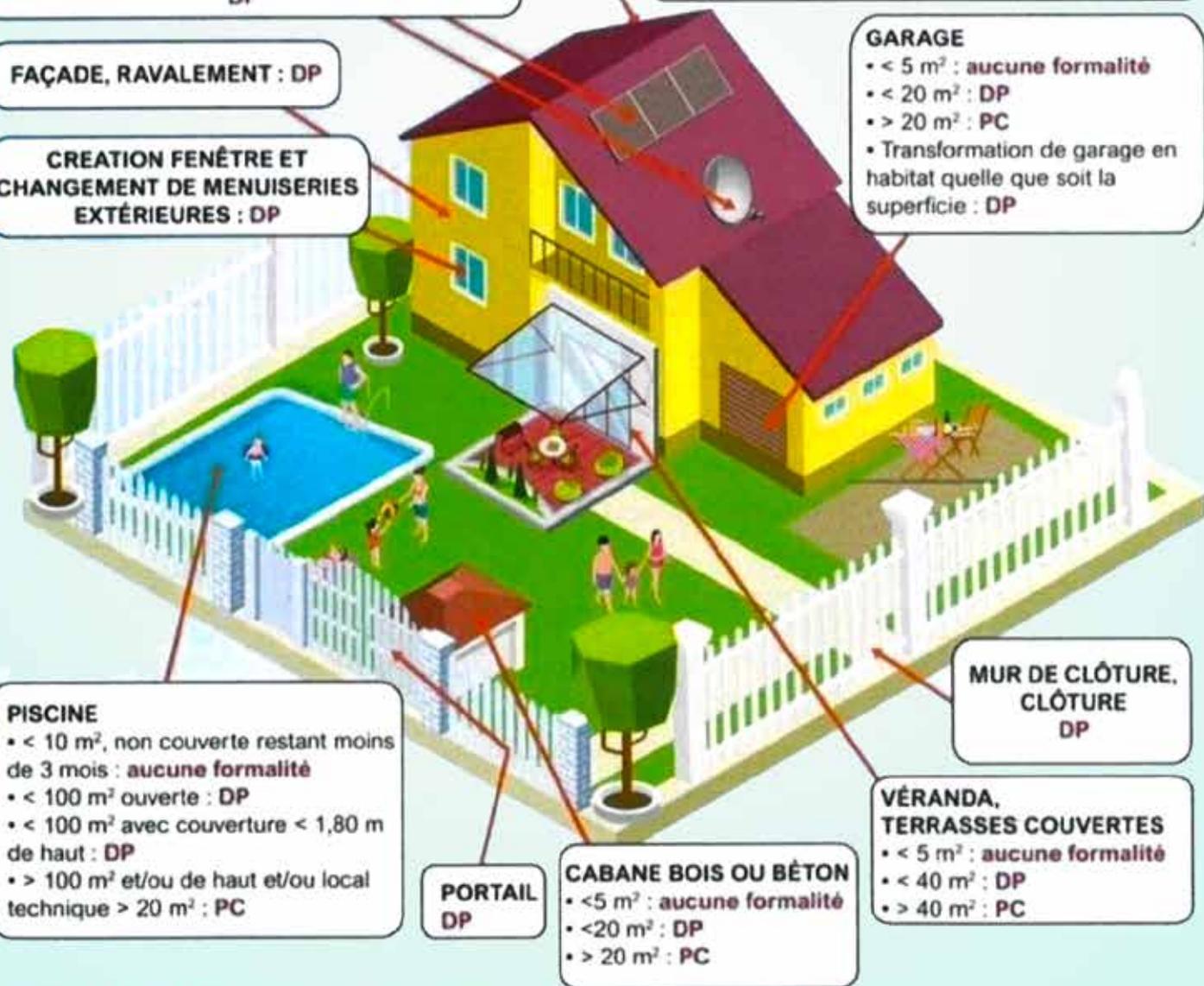
PANNEAUX SOLAIRES, PARABOLE, VELUX : DP

FAÇADE, RAVALEMENT : DP

CREATION FENÊTRE ET CHANGEMENT DE MENUISERIES EXTÉRIEURES : DP

## GARAGE

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC
- Transformation de garage en habitat quelle que soit la superficie : DP



## PISCINE

- < 10 m<sup>2</sup>, non couverte restant moins de 3 mois : aucune formalité
- < 100 m<sup>2</sup> ouverte : DP
- < 100 m<sup>2</sup> avec couverture < 1,80 m de haut : DP
- > 100 m<sup>2</sup> et/ou de haut et/ou local technique > 20 m<sup>2</sup> : PC

MUR DE CLÔTURE, CLÔTURE DP

## VÉRANDA, TERRASSES COUVERTES

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 40 m<sup>2</sup> : DP
- > 40 m<sup>2</sup> : PC

PORTAIL DP

## CABANE BOIS OU BÉTON

- < 5 m<sup>2</sup> : aucune formalité
- < 20 m<sup>2</sup> : DP
- > 20 m<sup>2</sup> : PC

## DANS LE CADRE D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE :

- Pour une construction neuve : vous avez l'obligation de recourir à un architecte si la surface de plancher dépasse 150 m<sup>2</sup>.
- Pour une extension supérieure à 20 m<sup>2</sup> il en est de même, si la surface de plancher ajoutée à celle de l'existant fait dépasser les 150 m<sup>2</sup>.

**Attention** : il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

## Permanences de la conseillère départementale Sandra Mille

**Madame Sandra MILLE, Conseillère Départementale** se met à la disposition des administrés en Mairie pour accompagner les personnes qui le souhaitent dans leurs démarches administratives relevant du Conseil Départemental (aide à la personne, etc.... )



- **Vendredi 7 mars 2025** de 9h à 11h en mairie
- **Vendredi 6 juin 2025** de 9h à 11h en mairie
- **Vendredi 3 octobre 2025** de 9h à 11h en mairie

## Etat civil - 90 ans d'Elie Lemaire

Pour lui souhaiter un bon anniversaire, le Conseil Municipal s'est rendu chez Monsieur Elie LEMAIRE qui a fêté ses 90 ans le 27 novembre 2024. Arrivé dans la commune en 1986, il fut agriculteur à la ferme "d'en Haut" jusqu'en 1992. A la retraite, il reste Echinghenois puisqu'avec sa femme Nicole ils construisent leur maison route de Saint Léonard. De 1989 à 1995, il fut Conseiller municipal.

Présent à toutes les commémorations et défilés au Monument aux morts, il a souvent rempli la fonction de porte-drapeau. Il a participé et participe encore aux activités festives : la fête de l'épouvantail, les tournois de cartes et bien sûr les repas proposés dans la commune.



M. le Maire a rappelé tout cela et lui a donné une partie de l'arbre généalogique de la famille LEMAIRE remontant jusque Charles LEMAIRE marié à Anne LEFEBVRE en 1684. Elie fait partie de la 9<sup>ème</sup> génération. Trois autres générations suivent (enfants, petits-enfants et arrière-petits enfants).

Au nom de toute la population, nous lui renouvelons nos vœux de bonne santé entouré de sa famille et de ses amis.



## Conseil Municipal

### REUNIONS ET DELIBERATIONS DES CONSEILS MUNICIPAUX

#### Réunion du 30 septembre 2024

Présentation des rapports annuels sur le prix et la qualité des services de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais (exercice 2023).

#### Réunion du 16 décembre 2024

##### Point sur les travaux :

##### Enfouissement des réseaux :

Un questionnaire a été envoyé aux personnes concernées du secteur du hameau d'Esprès : 3 mois de travaux sont prévus en 2025.

Installation de la citerne incendie aux Vingt mesures réalisée en octobre par Véolia.

Nettoyage du bassin de rétention par la SANEF au lieu-dit "les Vingt mesures".

Adressage : (obligation nationale)  
Après diverses réunions de travail, le numéro de voirie de quelques administrés a changé notamment Impasse de la Fontaine Jacquelotte et Impasse EDF, ainsi que la création pour quelques sites remarquables (salle polyvalente, cimetière, poste à gaz à Tournes.....)

**LA MAIRIE :**  
40 route de Baincthun

**LA SALLE POLYVALENTE :**  
50 route de Baincthun

**L'ÉGLISE :**  
20 rue de l'église

**LE CIMETIÈRE :**  
110 route fleurie

Il permet aussi de géolocaliser l'adresse facilitant l'intervention de tiers (secours, livraisons de colis...)

**BONNE NOUVELLE ! Une économie de 50% a été réalisée sur l'éclairage public après le passage en LED.**

## Les fossés

Passage d'une entreprise pour curer tous les fossés avant les pluies d'hiver.



## Taille de haies bocagères

A Esprès, APRES le curage de nos fossés (encore une incivilité).



## Réception de la citerne incendie Chemin des Vingt mesures

le 19 novembre 2024. Installation d'une bache de 60m<sup>3</sup> pour la défense incendie de 2 habitations pour un coût de 20 875€ subventionnée à 75%.



## Acquisition

de 90 chaises pour compléter le renouvellement des 120 de la salle polyvalente : coût 3 287€.

## Nettoyage par la SANEF

du Bassin de rétention Chemin des Vingt mesures.



## Travaux Chemin des Vingt mesures



AVANT



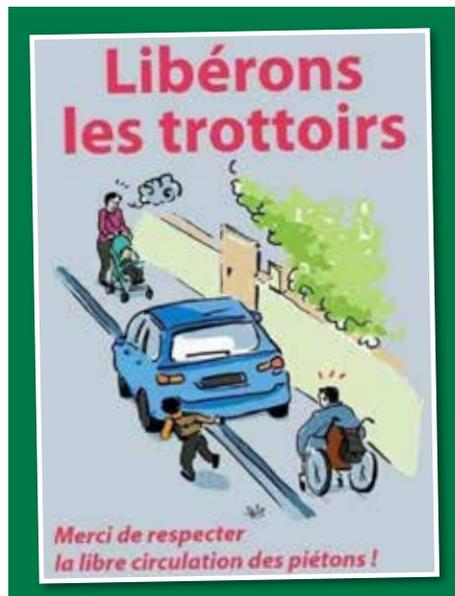
Débroussaillage, nettoyage des fossés et des caniveaux collecteurs des eaux de ruissellement provenant essentiellement de la rocade autoroutière.

En 2025, la Commune envisage la réfection de route Chemin des vingt Mesures dès que les remblais seront évacués.

*(voir articles Incivilités)*



APRÈS



## Route de Saint-Léonard



À la suite de travaux agricoles (récolte de maïs en octobre 2024) un agriculteur a pris le risque d'inonder des administrés résidant en face de la sortie de son champ.

De fortes pluies sont tombées, des riverains inquiets sont venus se plaindre en mairie de l'état encombré du fossé par suite de ces travaux agricoles.

La mairie, après 2 lettres recommandées, a décidé, lors du curage des fossés dans la commune, de nettoyer ce fossé et de retirer l'accès non autorisé sur le domaine public.(un autre accès existe )



Décision appropriée et judicieuse.



A l'automne, au moment des récoltes, les nombreux déplacements d'engins agricoles, conjugués à un temps souvent humide, conduisent à laisser des traces de boue sur les routes.

- Je vérifie
- Je signale
- Je nettoie

**La propreté des routes, c'est l'affaire de tous !**

## Que dit la réglementation ?

La présence de boue sur les chaussées favorise les accidents de circulation. Au-delà des dommages causés, ces accidents engendrent parfois des conséquences lourdes pour l'exploitant ou le transporteur, alors considéré comme responsable de la présence de boue sur les chaussées.

Art. R116-2 du Code de la Voie Routière : «...seront punis d'une amende de 5<sup>e</sup> classe, ceux qui auront laissé écouler ou auront répandu ou jeté sur les voies publiques des substances susceptibles de nuire à la salubrité et à la sécurité publiques ou d'incommoder le public.»

La responsabilité de celui à l'origine du dépôt de boue peut être engagée sur deux fondements juridiques :

- En application de l'article 1382 du Code Civil  
« Tout fait quelconque de l'homme qui cause à autrui un dommage oblige celui par la faute duquel il est arrivé à le réparer. »
- Article 1383 du Code Civil - Responsabilité civile  
« Chacun est responsable du dommage qu'il a causé non seulement par son fait, mais encore par sa négligence ou par son imprudence. »

Le fait de poser des panneaux de signalisation ne sera pas de nature à décharger toute votre responsabilité. En mettant en garde les usagers de la route avec une signalisation adaptée pour éviter tout accident, les juridictions, en cas de recours, pourront apprécier si les moyens mis en place ont été appropriés au danger créé.



Pour la sécurité de tous

# BOUE SUR LA CHAUSSÉE

**Un danger à ne pas négliger !**



En collaboration avec la FRCUMA et les Entrepreneurs de Territoires



pasdecalais\_fr



## Après la taille des haies...

Les branchages doivent être ramassés. En cas de pluie, ils s'amassent autour des tuyaux d'évacuation et les obstruent. Ces photos sont parlantes !



**ATTENTION :** L'élagage des arbres sous les réseaux Enedis, téléphoniques et la fibre optique est absolument nécessaire pour assurer une bonne communication pour tous.

## Au lieu-dit "Les Vingt Mesures"

Apport de remblais en très grande quantité. Il est obligatoire de faire au préalable une déclaration ou de faire une demande d'autorisation selon la surface, la hauteur et la localisation du remblayage (demande en préfecture).



## Les panneaux

Mais où sont passés nos panneaux d'entrée et de sortie de village ?



## Route de Tournes

Création d'une sortie sur le domaine public sans dépôt d'une demande d'autorisation en Mairie. Actuellement, la Mairie a exigé la fermeture de ce passage avec remise à l'état initial. A remarquer que l'emplacement passe sur une chambre de tirage de réseaux téléphoniques et de fibre optique.



## Salle polyvalente

Lors d'une location de janvier 2025. La porte d'entrée a été dégradée. Ce qui est inadmissible !

Conséquences : La société ARTIBOIS a été sollicitée dans l'urgence pour une remise en état provisoire afin d'assurer les locations déjà retenues et les activités associatives avant une remise en état définitive.

Nous rappelons que pour toute location le bénéficiaire doit fournir une attestation d'assurance. En cas de problème la commune se retournera sur cette personne et non sur un tiers.

La Municipalité envisage de ne plus louer la salle à toute personne ayant généré d'importantes dégradations sur ce bien communal.



La seconde partie de l'année 2024 a été bien chargée en évènements divers.



## Cérémonie du 14 Juillet 2024

Défilé et remise de prix pour les enfants.

Félicitations aux heureux lauréats qui ont obtenu le baccalauréat cette année Romain SERRET et Etienne KAPITANIUK.



## Kermesse du 14 Juillet 2024

Bel après-midi en famille : tout le monde s'amuse !



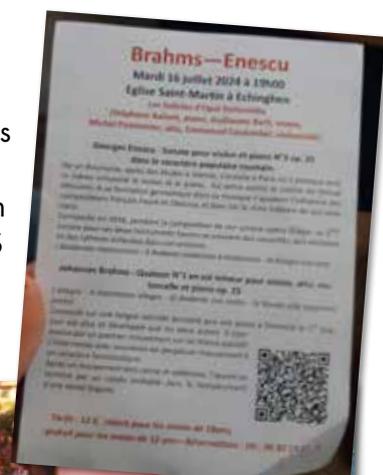


## Nocturnes d'Opale le 16 Juillet 2024

Cette année encore le festival des Nocturnes d'Opale a été accueilli le 16 juillet dans notre église.

Nous avons eu le plaisir de partager avec une assistance fournie la Sonate pour violon et piano de Georges ENESCU et le Quatuor N°1 en sol mineur de Johannes BRAHMS (violon, alto, violoncelle et piano).

La soirée s'est terminée autour d'un vin d'honneur dans la salle polyvalente.



## Pétanque le 21 Juillet 2024

Les boulistes sont très sérieux !



## Land'Art le 28 Septembre 2024



## Repas des Aînés le 12 Octobre 2024

Le repas annuel des aînés a été une nouvelle fois un beau succès.

Après un repas copieux réalisé par "les amis de Stef", l'après-midi s'est prolongée entre danses et chansons.

Merci à Isabelle Roger pour son animation toujours aussi dynamique !



## Choucroute du 9 Novembre 2024

Le Comité des Fêtes a invité les habitants à une "Choucroute party". Ambiance dans la salle : on mange, on danse accompagné d'un saxophoniste, on joue et on rit.



## Ambiance en cuisine !



## Cérémonie du 11 Novembre 2024



## Saint-Nicolas le 8 Décembre 2024

Saint-Nicolas n'a pas oublié les enfants du village et les petits-enfants des habitants. Enfants, parents, grands-parents sont venus nombreux assister au spectacle offert par la Municipalité "Loin du conte" réalisé par la compagnie "Mano-Sa". Après la distribution des cadeaux faite par Saint-Nicolas, un bon goûter a été servi à tous.



## Cérémonie des Vœux le 4 Janvier 2025

La cérémonie des Vœux a rassemblé une partie de la population et les élus de la CAB. Cette année Monsieur LANNOY a présenté les diverses réalisations et travaux faits en 2024. Il a évoqué dans le détail en quoi consistait la fonction du MAIRE d'une petite commune.



*Frédéric Cuvillier, Président de la CAB*



*Paulette Juilien Peuvion, Conseillère Régionale*



*Sandra Mille, Conseillère Départementale*

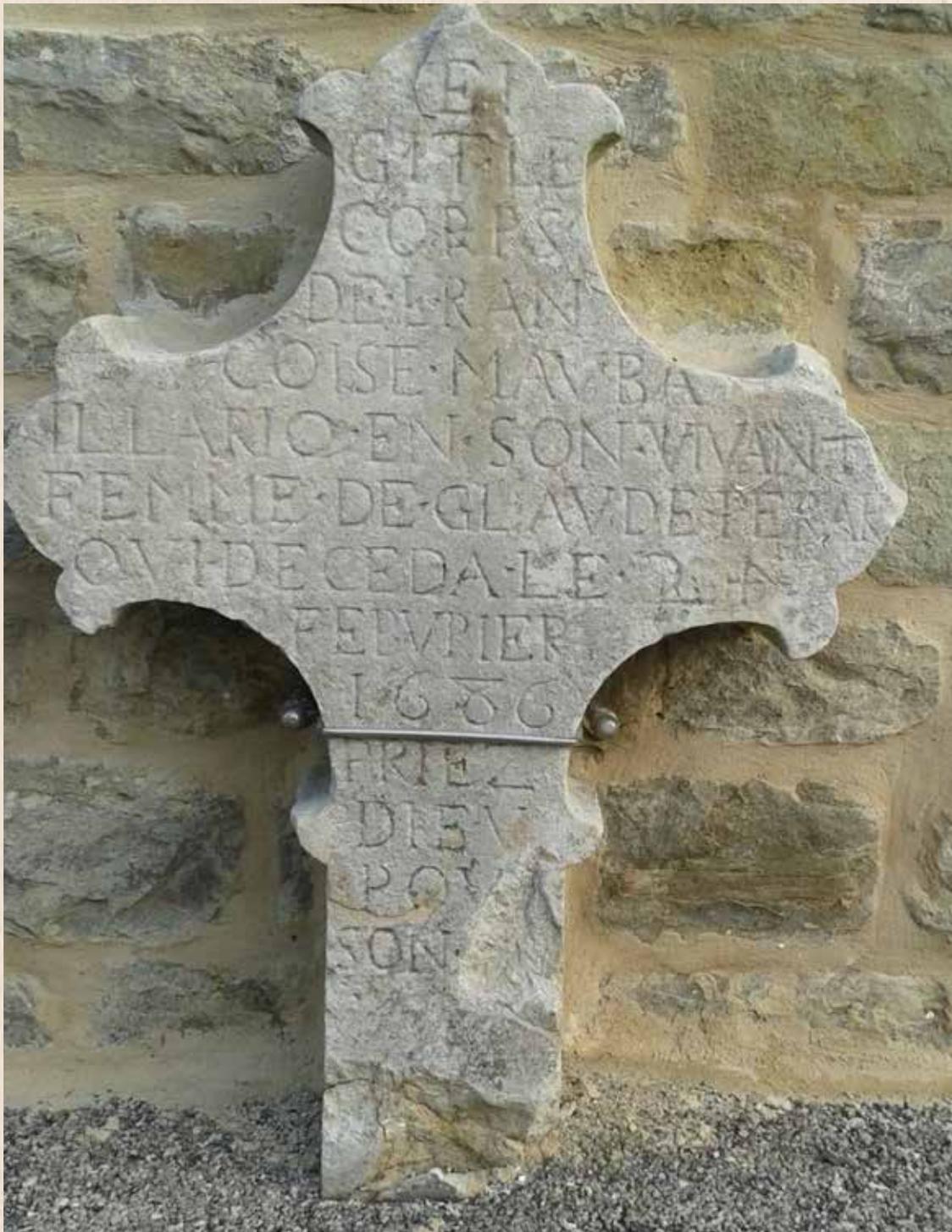


# Un peu d'histoire

Transcription :

"CI-GÎT LE CORPS DE FRANCOISE MAUBAILLARCQ EN SON VIVANT.  
FEMME DE CLAUDE PERARD QUI DÉCÈDA LE 24 FEVRIER 1686. PRIEZ DIEU POUR SON ÂME"

Cette croix en pierre est scellée dans le mur de l'église, à l'extérieur, près de la porte d'entrée.



Acte de décès

Acte de décès de François Maubaillard, âgé d'environ soixante quatre ans, décédé le 24 Février 1686, à Boulogne-sur-Mer. Il était marié à Françoise Maubaillard, âgée d'environ soixante quatre ans, décédée le 25 Février 1686, à Boulogne-sur-Mer. Les deux décédés ont été inhumés le lendemain matin dans le cimetière d'Echinghen. Le curé soussigné.

**Françoise Monbaillard,**  
décédée le 24 Février 1686, âgée d'environ 64 ans, tombée d'apoplexie, inhumée le lendemain dans le cimetière d'Echinghen. Elle était la fille de Nicolas Maubaillard et Isabeau Restault. Elle a épousé Claude Pérard le 10 Avril 1654 à Boulogne-sur-Mer (en Haute Ville). Il était né vers 1615 à Echinghen où il décéda le 8 Août 1692, à l'âge de 77 ans.